

Mise à jour importante de votre équipe de négociation du personnel scolaire des CAAT concernant l'accord sur le réexamen des salaires conclu avec le Conseil des employeurs des collèges

Chères, chers membres du personnel scolaire,

Nous avons le plaisir de partager avec vous les résultats de notre récent accord de médiation avec le Conseil des employeurs des collèges concernant nos salaires pour la période 2021-2024.

Compte tenu des circonstances, nous pensons avoir obtenu un résultat louable.

Il est essentiel de comprendre le contexte dans lequel ces négociations se sont déroulées. Contrairement à un arbitrage où les résultats constituent la sentence rendue par un tiers arbitre, nous avons dû parvenir à un accord mutuel qui lie les deux parties. Il s'agissait purement d'une médiation sans mécanisme contraignant, et les moyens de pression sont souvent limités dans un tel contexte. Autrement dit, les deux parties devaient tomber d'accord.

Compte tenu de ces contraintes, nous sommes incroyablement fiers de ce que nous avons accompli ensemble. Nous sommes parvenus à un résultat très semblable aux sentences arbitrales (**sentence** étant ici le mot clé) qui ont été rendues dans d'autres contextes postsecondaires.

Nos efforts collectifs ont abouti à :

- Une augmentation salariale de 3 % pour la première année,
- Une augmentation de 3 % pour la deuxième année, et
- Une augmentation de 3,5 % pour la troisième année.

(En plus des augmentations de 1 % initialement accordées en septembre 2022 par l'arbitre Kaplan en vertu du projet de loi 124.)

C'est la première fois depuis 2006 que nous obtenons une augmentation salariale au-delà de 2 %. Ces augmentations étaient attendues depuis longtemps. En conséquence, le salaire à l'échelon le plus élevé des professeures et professeurs, des conseillères et conseillers et des bibliothécaires sera de 126 689 \$ à compter du 1er octobre 2023, ce qui représente environ 8 000 \$ de plus que ce qu'il aurait été en vertu du projet

de loi 124. De plus, étant donné que ces rajustements couvrent la période depuis octobre 2021, les membres – y compris les membres à charge partielle – devraient recevoir un paiement rétroactif reflétant ces augmentations dans le mois qui vient.

Nous avons également obtenu des améliorations importantes à notre couverture des services paramédicaux qui devraient se traduire par des milliers de dollars d'économies supplémentaires pour les membres. À compter du 1er octobre 2023, la SunLife couvrira 90 % (en hausse par rapport à 85 %) des frais paramédicaux, jusqu'à concurrence de 4 750 \$ par année (en hausse par rapport à 2 000 \$ par année).

Nous devons souligner le fait que ces améliorations ont été possibles parce que le projet de loi 124 a été déclaré nul et sans effet par un tribunal de l'Ontario. Cependant, le gouvernement de Doug Ford fait actuellement appel de cette décision. Si la loi devait revenir en vigueur, les parties ont convenu que notre médiateur, Eli Gedalof, traiterait et réglerait les questions relatives à l'incidence de la loi sur le présent accord.

Pendant les défis sans précédent de la pandémie, chacune et chacun de nous a déployé tous les efforts possibles pour permettre à nos étudiantes et étudiants et à nos collègues de passer au travers de la crise. Alors que nous étions confrontés à des augmentations significatives non reconnues et non compensées de notre charge de travail, nous avons fait preuve d'adaptation et d'innovation pour veiller à ce que nos cohortes étudiantes reçoivent l'éducation qu'elles méritent.

Et pendant que nous repoussions nos limites, il est essentiel de rappeler que les collèges ont réalisé des profits records. Rien que cette année, ils ont enregistré collectivement un surplus stupéfiant de 656 millions de dollars et accumulé plus de 2,3 milliards de dollars de profits depuis notre grève de 2017. Ces profits sont le résultat direct des efforts inlassables de l'ensemble du personnel scolaire, y compris des professeures et professeurs, des instructrices et instructeurs, des conseillères et conseillers et des bibliothécaires à temps plein, et des membres du personnel scolaire contractuel et précaire, qui représentent plus de 40 pour cent de notre unité de négociation.

Ces profits ont été réalisés grâce à notre inlassable travail et il est grand temps que nous recevions notre juste part.

Lors de notre processus d'établissement des revendications finales, nous avons décidé que la priorité était des augmentations des salaires et des avantages sociaux en ligne avec nos groupes de comparaison établis et avec la hausse de l'inflation. Notre lutte pour des salaires équitables ne se limite pas seulement à des chiffres, elle concerne également le respect, la reconnaissance, et la garantie que notre rémunération reflète notre valeur.

Nous avons pris du retard par rapport à nos groupes de comparaison. Nous devrions nous situer au point médian entre le salaire maximal le plus bas des professeurs d'université et le salaire le plus élevé des enseignants du secondaire en Ontario. Cet accord ne nous y mène pas encore, mais il nous rapproche de ce point

de référence, même si nous avons encore du chemin à parcourir.

En tant qu'équipe de négociation, nous voulons être clairs : cet accord n'a été rendu possible que parce que les 16 000 membres du personnel scolaire des collèges ont fait front ensemble durant la difficile ronde de négociations, qui avait débuté en juillet 2021.

Ensemble, nous avons autorisé un mandat de grève malgré la pandémie. Ensemble, nous avons rejeté une offre de la direction qui ne répondait pas à nos revendications. Et ensemble, nous avons maintenant finalisé une convention collective avec des gains significatifs en termes de rémunération et d'équité, y compris en réglant des problèmes pour nos membres à charge partielle.

En célébrant aujourd'hui cette étape nécessaire pour le personnel scolaire à temps plein et à charge partielle, regardons vers l'avenir puisque nous retournerons à la table de négociation l'an prochain, date à laquelle le Groupe de travail sur la charge de travail devrait avoir rendu son rapport. Nous pouvons toutes et tous nous réjouir à la perspective de négocier librement et équitablement sans contraintes législatives punitives et inconstitutionnelles.

Nous tenons à vous exprimer toute notre gratitude pour votre solidarité et confiance tout au long de ce processus de réexamen des salaires et pour votre soutien dans la lutte à venir.

Votre équipe de négociation du personnel scolaire des CAAT

Ravi Ramkissoonsingh, section locale 242 (Niagara) - président
Michelle Arbour, section locale 125 (Lambton)
Shawn Pentecost, section locale 415 (Algonquin)
Jonathan Singer, section locale 560 (Seneca)
Rebecca Ward, section locale 732 (Confederation)

#Négocier *pour* **Améliorer**

Pour communiquer avec l'Exécutif divisionnaire du personnel scolaire des CAAT, veuillez envoyer votre courriel à : **divexcaata@gmail.com**

Retrouvez-nous sur Facebook :
www.facebook.com/OntarioCollegeFaculty.
Suivez-nous sur **Twitter** : **@CAATfaculty**



La distribution de cette publication a été autorisée par



JP Hornick,
Présidente de l'OPSEU/SEFPO